



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration
d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines à partir des
captages Mas Rolland et Fournols, situés sur la commune de Montesquieu,
et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent,
au profit de la communauté de communes Les Avant-Monts

Il sera procédé du lundi 21 février 2022 à 13h00 au mardi 8 mars 2022 à 16h00, soit durant 16 jours consécutifs à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable:

- Du bourg Montesquieu à partir du captage Mas Rolland, sis sur la commune de Montesquieu,
- Des hameaux de Fournols, Mas Castel et l'Aumône à partir du captage Fournols, sis sur la commune de Montesquieu,
- Et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur François COLAS, inspecteur de santé publique vétérinaire, retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 21 février 2022 à 13h00 au mardi 8 mars 2022 à 16h00, les dossiers d'enquête relatifs au captage Mas Rolland et au captage Fournols, seront déposés et consultables, à la mairie de Montesquieu, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public : lundi, mardi et vendredi de 12h30 à 16h30.

Les observations des personnes intéressées pourront être :

- consignées directement sur chaque registre d'enquête concerné, déposés à la mairie de Montesquieu,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur François COLAS
« Enquête publique captages Fournols et Mas Rolland »
Mairie
Hameau de Mas Rolland
34320 Montesquieu

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montesquieu, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 21 février 2022, de 13h00 à 15h00,
- mardi 8 mars 2022, de 14h00 à 16h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les demandes de communication du rapport du commissaire enquêteur seront adressées au préfet de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et consultables à la mairie de Montesquieu.